

2026 / 0315

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Service : Pôle Mécanique Alès Cévennes
Tél. 04.66.30.81.33
Réf : JMC/OB/BA.2026/43

Objet : Convention de mise à disposition à titre gracieux du circuit vitesse et de la piste d'essai rallye du Pôle Mécanique Alès Cévennes avec la société Romain Monti Racing le mercredi 22 juillet 2026 de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu la délibération C2026_01_06 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n°2022/0150 du 21 avril 2022 portant règlement intérieur du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant que le Pôle Mécanique Alès Cévennes est un équipement qui participe activement au développement économique local par la constitution d'une filière de mécanique sportive,

Considérant que la Communauté Alès Agglomération accompagne les entreprises du territoire en mettant à leur disposition des infrastructures techniques adaptées à leurs besoins de développement, d'innovation et de promotion,

Considérant que la société Romain Monti Racing, spécialisée dans la création de contenus audiovisuels dédiés à l'univers automobile et fondée par M. Romain MONTI, pilote automobile et créateur de contenu, réalise des productions vidéo destinées à mettre en valeur les véhicules, les infrastructures et les acteurs du sport automobile,

Considérant le souhait de la société Romain Monti Racing d'organiser une journée de tournage sur le circuit vitesse et la piste d'essai rallye du Pôle Mécanique Alès Cévennes, afin de produire des contenus vidéo mettant en valeur ces 2 équipements, destinés à être diffusés sur les différentes plateformes numériques de M. Romain MONTI, suivies par une large communauté, notamment plus de 120 000 abonnés sur YouTube,

Considérant l'intérêt de mettre à disposition, à titre gracieux, le circuit vitesse et la piste d'essai rallye du Pôle Mécanique Alès Cévennes à la société Romain Monti Racing, cette opération contribuant à la promotion des infrastructures du site, à la valorisation de ses infrastructures ainsi qu'à la visibilité apportée par la diffusion des contenus réalisés sur les réseaux sociaux et plateformes numériques de M. Romain MONTI,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de mise à disposition du circuit vitesse et de la piste d'essai rallye du Pôle Mécanique Alès Cévennes sera signée entre la Communauté Alès Agglomération, représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et la société Romain Monti Racing représentée par son président, M. Romain MONTI et dont le siège social est situé 10 rue Mathurin Regnier - 75015 Paris, en vue d'y organiser une journée de tournage, le mercredi 22 juillet 2026, de 9h à 12h et de 14h à 18h.

ARTICLE 2 :

Compte tenu de l'intérêt promotionnel de cette opération, qui contribue à la valorisation des infrastructures du Pôle Mécanique Alès Cévennes, au rayonnement du territoire et au renforcement de son attractivité auprès d'un large public grâce à la diffusion de contenus audiovisuels sur les réseaux sociaux, la mise à disposition du circuit vitesse et de la piste d'essai rallye du Pôle Mécanique Alès Cévennes à la société Romain Monti Racing sera consentie à titre gracieux le mercredi 22 juillet 2026, de 9h à 12h et de 14h à 18h.

L'ensemble des modalités de ladite mise à disposition sera détaillé au sein de la convention.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 20 JUL. 2026
Le président
Christophe RIVENQ

